

## HONORAIRES – TRANSACTION

De 0€ à 100.000 € honoraires forfaitaires de 7.000€	
De 100.000 € à 1.000.000€	6%
Au-delà de 1.000.000€	5%
Stationnement et Parking Forfait	4.000€

## HONORAIRES – LOCATION

À la charge du locataire :

1. Honoraires pour la visite, la constitution du dossier et
2. La rédaction du bail fixés à un montant de 10.00€TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.
3. Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux fixés à un montant de 3.00€/m<sup>2</sup> de surface habitable.

À la charge du Bailleur :

1. Honoraires pour la visite, la constitution du dossier et
2. La rédaction du bail fixés à un montant de 10.00€TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.
3. Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux fixés à un montant de 3.00€/m<sup>2</sup> de surface habitable.

## LOCATION SAISONNIERE

20% sur le montant total du loyer commission incluse

## ADMINISTRATION DE BIENS

Locaux d'Habitation, Professionnels ou Commerciaux  
6%HT sur toutes les sommes encaissées, soit 7,20% TTC  
Possibilité de GARANTIE LOYER IMPAYÉ\*

\*Conditions en agence